

COMMUNE DE BEAUVAIN

BULLETIN MUNICIPAL DECEMBRE 2021

LE MOT DU MAIRE

L'année 2021 se terminant, c'est le moment pour moi de vous informer de ce que nous avons fait et vécu pendant cette année :

- La commune s'est lancée dans l'adressage, c'était une obligation pour le passage de la fibre optique et permettre de corriger les données des G.P.S. Nos communes voisines ont fait la même chose. Le conseil municipal a choisi la méthode numérique et a demandé l'aide de Orne Métropole. Une commission du conseil municipal s'est réunie plusieurs fois. Notre adjointe, maîtrisant très bien l'informatique, nous facilite la tâche. Après l'acceptation du conseil chaque foyer recevra les informations nécessaires concernant son adresse.

- La fibre optique devant être installée fin 2021 début 2022, la SADE sous traitant de ORANGE nous a fait savoir qu'elle était prête à intervenir sur notre commune semaine 48 mais qu'il lui était impossible de déployer la fibre si toutes les haies n'étaient pas élaguées. Le conseil municipal a décidé de prendre à la charge de la commune l'élagage et trouve l'entreprise JULIEN qui pouvait le faire dès l'acceptation du devis. Nous avons pris cette décision pour ne pas retarder les travaux et espérons que tout le monde sera satisfait.

- La COVID 19 fait toujours parler d'elle. La commune a repris progressivement ses activités, mais soyons prudents. Respectons les gestes barrières car la 5^{ème} vague est bien présente.

- La société ALTERRIC France envisage le développement d'un parc éolien sur la Commune. Elle a contacté tous les propriétaires terriens du secteur concerné et a reçu leur avis favorable. Les études de faisabilité sont en cours. Le conseil municipal a donné son accord sous condition d'une étude géo biologique préalable. Vous serez informés de la suite du projet avec des réunions publiques.

- Je me permets de rappeler que certaines personnes ne respectent pas le travail que nous réalisons. Voici deux exemples :

1. Il y a au cimetière deux containers marqués "déchets verts" pour l'un et "pots et plastiques" pour l'autre. J'y passe régulièrement car je trouve à chaque fois les pots avec les fleurs dans le container "déchets verts".

2. Une pompe du poste de relevage se bloque souvent à cause des lingettes occasionnant des interventions fréquentes de M.S.E. facturées à chaque déplacement : 960 €. Il ne faudra pas s'étonner si le prix de l'assainissement collectif augmente.

- Le conseil municipal et moi-même vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année, une bonne année 2022 et une bonne santé.

Eugène CHATEL

COMPTE-RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES
19 JANVIER, 06 AVRIL, 22 JUIN, 11 OCTOBRE, 04 NOVEMBRE 2021.

- Afin d'avoir des adresses précises et surtout bien situer les points GPS, la commune est amenée à réaliser tout un travail d'adressage. Pour nous accompagner dans la réalisation de cette tâche, il a été fait appel au Cabinet Orne Métropole (Conseil départemental) pour un coût de 720 €. Au départ plusieurs conseillers ont participé à une réunion d'information. Pour la numérotation, c'est le système numérique qui a été choisi.
- A partir du 1er janvier 2022 la possession par la commune d'un défibrillateur sera obligatoire. Il est décidé de passer par la C.D.C. pour bénéficier d'un achat groupé.
- La station d'épuration a besoin de rénovation mécanique. Le conseil donne un avis favorable au devis de l'entreprise JOUSSE (53).
 - Vannes, clapets : 3 594 € TTC.
 - Regard de protection des vannes : 5 484 € TTC.
 - Contrat de maintenance (visite annuelle) : 385 € TTC plus 80 € de frais de déplacement.
- Le poste filtration devant être refait (changement du sable et remplacement des tuyaux d'épandage), l'entreprise HAMARD de Magny-le-désert a été retenue pour la somme de 18 671 € TTC. Le budget assainissement est alimenté par une taxe liée à la consommation d'eau pour les foyers rattachés au réseau collectif.
- Dans le projet de restauration des chemins ruraux, pour l'année 2021 : 2 chemins ont été retenus (le hazé et celui reliant le hameau d'Annebecq). L'entreprise LOCHARD a été retenue pour la somme de 36 831 € TTC.
- Dans la salle communale différents travaux ont été décidés :
 - Peinture par l'entreprise VAULOUP : 4 731 € TTC.
 - Installation d'un placard de rangement : Entreprise DESLANDES : 1 940 € TTC
 - Changement de la porte d'entrée : Entreprise DAVOUST : 2 295 € TTC.
- Pour l'année civile 2020, le budget investissement s'est élevé à la somme de 75 335 € en dépenses et à 67 117 € en recettes. Il s'équilibre par un transfert de la section fonctionnement. En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 110 558 € et les recettes à 138 411 €. Le solde positif est affecté en report à nouveau. Le conseil a décidé de garder le même taux d'imposition.
- La société ALTERRIC a fait part de son projet d'installation de deux éoliennes sur la commune. Une étude d'impact est en cours (faune, flore, visuel). Après une réunion d'information, le conseil a voté à une forte majorité la continuité de cette étude à condition d'y inclure une étude géo biologique.
- Prévenus tardivement par le prestataire de Orange que le déroulement d'une ligne fibre optique serait prochaine, le dégagement rapide des lignes actuelles est nécessaire. Afin de ne pas retarder le chantier, il est décidé de la prise en charge par la commune des travaux d'élagage pour les parties concernées. L'entreprise JULIEN de la Ferrière aux Étangs est choisie pour réaliser ce travail au prix de 2,88 € TTC le mètre linéaire (environ 3 500 mètres sont à réaliser).
- Dans le cadre du schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques, la commune accepte le transfert de compétence auprès du territoire d'Énergie afin d'effectuer l'installation d'une borne de rechargement sur le parking face à la mairie.

- Le photocopieur de la mairie étant très ancien et n'effectuant pas de photocopies couleur, il est décidé de le remplacer par un nouvel appareil en location. Le coût de location, maintenance comprise, est de 86,40 € TTC par mois.
- La participation de la commune aux frais de scolarité de nos enfants en primaire et maternelle (public et privé) est de 959,71 € par enfant. Sont concernés 22 enfants soit un montant total de 21 113,62 €.

AUTRES EVENEMENTS

- Depuis juin 2021, le comité des fêtes a réouvert "le bistrot". Tous les dimanches matin de 10h30 à 13h, les retrouvailles sont possibles autour d'un verre. Espérons que 2022 permettra d'organiser la fête annuelle.
- Le Club des anciens a repris aussi ses activités. Tous les mercredis à partir de 13h30 à la salle communale, les nombreux joueurs de belote ou tarot se retrouvent. Un petit goûter est servi pour retrouver des forces après des parties très disputées. Les adhérents se sont réunis autour d'un bon repas le mercredi 27 octobre.
- Pour l'association « Beauvain histoire et Patrimoine », le plan de restauration patrimoniale étant terminé, c'est une équipe renouvelée qui se mobilise pour mettre en place un nouveau projet qui sera orienté vers l'animation et la mise en valeur des atouts de notre commune. Sont déjà dans les tuyaux une exposition archéologique, une journée le 12 juin 2022 comprenant une messe le matin, un repas et l'après - midi une animation (chorale ou autre...). Le suivi et l'entretien de chemins piétonniers sont aussi dans les objectifs en collaboration avec la commune. Dominique GÉRARD sera le représentant du conseil municipal au conseil d'administration.
- Les travaux de la voie verte reliant Briouze à Bagnoles de l'Orne et passant par Beauvain (les Aulnays) sont bien avancés. La voie devrait être ouverte au printemps prochain.

Comme les années précédentes, une équipe du conseil municipal a effectué les plantations pour le fleurissement du bourg.



Le conseil a pu cette année rassembler ses anciens autour d'une bonne table au restaurant du parc à RANES. 34 personnes étaient présentes.



- Malgré la pandémie, l'arbre de Noël pour les enfants ayant été très apprécié en 2020, il a été renouvelé cette année.



- En accompagnement du tracé de la voie verte, une animation faune, flore est prévue à l'Étang de Forêt avec la construction d'une passerelle à l'initiative du conseil départemental.

- Le 14 novembre a eu lieu la cérémonie du souvenir autour du monument aux morts, suivie d'un vin d'honneur au café de Beauvain, offert par la municipalité.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

FOUCAULT Linaga : 28.02.2021

HUIGNARD Juliette : 24.04.2021

JANVIER Aria : 07.07.2021

LABORNE Faustine : 02.09.2021

GLINCHE Axel : 22.09.2021

MOTTIER Lyam : 19.10.2021

DECES

GÉRARD Martine : 20.04.2021

FOUCHER Michelle : 19.05.2021

VIE PRATIQUE

CIMETIERE : Concession cimetière pour 50 ans : 150 €

Vente case columbarium : 580 €

Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : gratuit

SALLE COMMUNALE : Réservation auprès de Madame Joëlle BISSON au 06.29.11.65.40. Tarifs des locations : 130 € sans la location de la petite pièce à l'étage, 150 € avec la location de la petite pièce à l'étage et 50 € pour une réunion ou un vin d'honneur (électricité comprise).

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE : Le mardi de 13h30 à 17h30, le jeudi de 16h à 18h. Téléphone : 02.33.37.26.90 - Courriel : mairie.beauvain@wanadoo.fr

ORDURES MENAGERES : Horaire d'ouverture de la déchetterie de la Ferté-Macé : Ouvert du mardi au samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45. Attention, entrée des derniers véhicules 15 minutes avant la fermeture.

RAPPEL : Les containers sont exclusivement réservés aux déchets ménagers, qui doivent obligatoirement être mis dans des sacs. Les déchets verts ne doivent pas y être déposés, mais à la déchetterie ainsi que les encombrants tels que canapés, gravats, etc. et non dans les chemins communaux.